

le mardi 14 décembre 2004

13 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blaney :

15, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

par M. S. Graham :

16, *Loi sur le fonds de garantie des prestations de retraite*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu de reporter au jeudi 16 décembre 2004 la deuxième lecture des projets de loi 15 et 16.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, propose ce qui suit :

attendu que le paragraphe 2(2) de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances* dispose qu'un défenseur du consommateur est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que M^e Ronald Godin possède les qualités et l'expérience qu'il faut pour bien s'acquitter des fonctions de défenseur du consommateur en matière d'assurances ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que Ronald Godin soit nommé à titre de défenseur du consommateur en matière d'assurances pour un mandat de 10 ans. (Motion 23.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, à laquelle deux heures sont réservées.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. C. LeBlanc, appuyé par M. Malley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 décembre 2004

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se poursuit; il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Green, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.